## Postulat « Rétablir un logo qui respecte les armoiries de la Commune de St-Sulpice »

Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal,

La Municipalité de St-Sulpice a procédé à des modifications radicales du logo de la Commune subrepticement introduites dans le courant de l'hiver 2020 sur l'ensemble des documents, communications et site Internet, sans même juger utile d'en informer le Conseil.

Ces modifications ne sont pas anodines puisqu'elles consistent, outre à s'éloigner fortement des armoiries communales, à avoir supprimé purement et simplement la croix de notre emblématique église romane, symbole même de notre Commune.

La Municipalité, questionnée à ce sujet lors de la séance du Conseil du 16 décembre 2020, admet par la voix de Mme la Municipale Theumann avoir décidé de moderniser le logo de la Commune et s'en justifie afin de le rendre plus lisible et de permettre des économies sur l'impression des documents. Et M. le Municipal Brandt de souligner que ce n'est qu'une simple adaptation graphique, sans atteinte aux armoiries de la Commune.

## Visuels pour référence :

Armoiries selon référence à l'arrêté du Conseil d'Etat du canton de Vaud sur les armoiries communales du 21 décembre 2016



Signe de la Commune tel que déposé à l'IPI sous chiffre 101884, état au 11 juin 2020



Ancien logo de la Commune utilisé jusqu'à l'hiver 2020



Nouveau logo de la Commune utilisé depuis l'hiver 2020



On ne peut qualifier de simple adaptation graphique une modification aussi majeure dont la lisibilité apparente est la dénaturation de la symbolique des armoiries de la Commune et dont la seule économie résultante semble être celle de notre culture et nos valeurs qui prévalent depuis près d'un millénaire.

Par ce postulat, la Municipalité est invitée à étudier l'opportunité de prendre la mesure suivante dans les meilleurs délais :

Rétablir l'usage d'un logo de la Commune respectant les codes, la forme et la symbolique de ses armoiries pour l'ensemble de ses documents sous forme papier et de ses documents et médias sous forme électronique.

St-Sulpice, le 09.02.2021

Sources:

Laurent Clerc, conseiller communal

V. Allemann B http://www.patrimoine.vd.ch/fileadmin/graups/19/175.12.1.pdf

http://www.publidoc.vd.ch/guestDownload/direct/Texte%20adopt%C3%A9%20par%20CE%20%28armoiries%20communal es%29.pdf?path=/Company%20Home/VD/CHANC/SIEL/antilope/objet/CE/Arr%C3%AAt%C3%A9/2016/12/606573 Texter %20adopt%C3%A9%20par%20CE%20%28armoiries%20communales%29 20161222 1307208.pdf

https://database.ipi.ch/database-client/register/detail/protectedsign/101884?lang=fr

https://www.st-sulpice.ch/accueil